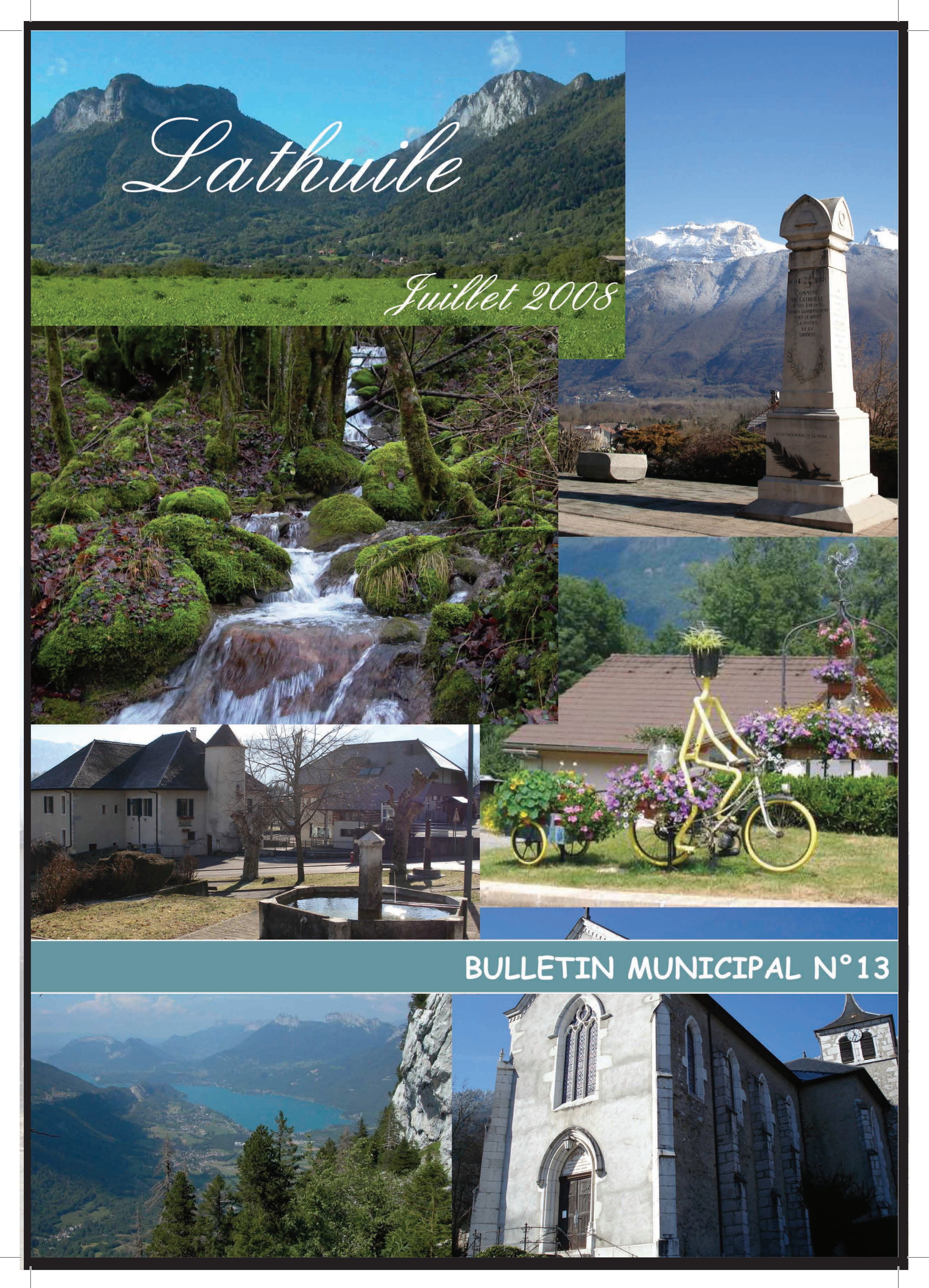
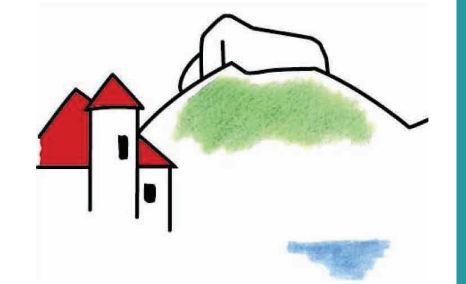
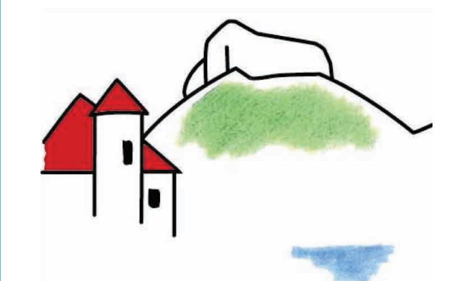

Lathuile
Juillet 2008
BULLETIN MUNICIPAL N°13



Sommaire

Bulletin Municipal - N°13 - Juillet 2008
Composition & Design : Isabelle CARRERA
Comité de rédaction : Commission Communication
Dépôt légal : juillet 2008

Editorial



LE MOT DU MAIRE

Solidarité et créativité ...

C'est fait, le nouveau conseil municipal est en place, toute l'équipe a trouvé ses marques, ses attributions, fonction de ses goûts, de ses compétences et de ses disponibilités, au sein de la commune et dans les organismes intercommunaux. (Communautés de communes, SILA, SCOT,…).

Modestement, nous savons qu'il nous faudra un peu de temps (voire plus) pour prendre la pleine mesure de notre mission. Notre manque d'expérience est heureusement compensé par une grande motivation et une grande cohésion. Je remercie sincèrement tous les membres du conseil et toute l'équipe communale pour leur implication et leur dévouement.

La mutation internationale que nous sommes en train de vivre, amplifiée par les crises financière, environnementale, démographique, alimentaire et énergétique doit devenir une chance. Difficile à entendre sans doute pour ceux qui souffrent aujourd'hui. Pourtant, il semble que la solidarité et la créativité soient nos planches de salut.

Le crédit devient plus cher, la planète se réchauffe, les ressources énergétiques fossiles s'amenuisent, l'augmentation combinée de la démographie internationale et du niveau de vie de la population mondiale crée des tensions sur les prix des matières premières et alimentaires. C'est une formidable opportunité de retrouver le sens du partage et de la créativité qui nous permettra tous ensemble de construire un avenir où nous partagerons les ressources finies de notre planète, aider les professions les plus exposées à évoluer et inventer les objets et les modes de vie, respectueux de notre environnement et de nous-mêmes.

Pour avoir déjà beaucoup voyagé, je reste d'autant plus conscient de notre qualité de vie exceptionnelle à Lathuile. Notre richesse environnementale et patrimoniale constitue des atouts formidables qui prendront encore plus d'importance dans l'avenir. A notre modeste niveau communal, nous nous devons de les préserver, sans pour autant tourner le dos au progrès et à la modernité. Le Plan Local d'Urbanisme est un formidable outil de préservation de cette richesse. Nous le préparons avec le plus grand soin dans la continuité de ce qui avait été engagé par l'équipe précédente. L'enquête publique aura lieu du 22 Août au 27 Septembre 2008. C'est l'occasion pour chacun d'entre vous de prendre connaissance de ce PLU et de faire vos remarques.

Nous comptons sur vous tous pour nous aider à trouver ensemble ces voies de progrès et de solidarité dans un esprit constructif. Pour cet été, la solidarité commence par prendre soin des personnes qui nous entourent, voisins, jeunes et moins jeunes. Le dialogue inter génération est une des clés de lutte contre les incivilités. Renforçons nos richesses, respectons nos règles de bien vivre ensemble pour mieux affronter l'avenir.

Pour vous permettre d'être toujours plus impliqué et informé sur la vie de notre village, nous alternerons la parution du bulletin municipal avec celle d'un bulletin de liaison « Lathuile Infos » qui donnera plus fréquemment des nouvelles de la gestion communale. Un vrai site internet <Lathuile.fr> est également en cours de développement.

Alors, plus simplement, **je vous souhaite très sincèrement, à toutes et à tous, un merveilleux été, dynamisant, distrayant, enrichissant et surtout reposant.**

Votre Maire,

Hervé BOURNE



Mairie

LA MAIRIE ET SES EQUIPES

Equipe d'employés municipaux

L'équipe d'employés municipaux, personnel salarié de la commune, est chargée de remplir les tâches inhérentes au bon fonctionnement des services de la commune, au quotidien.

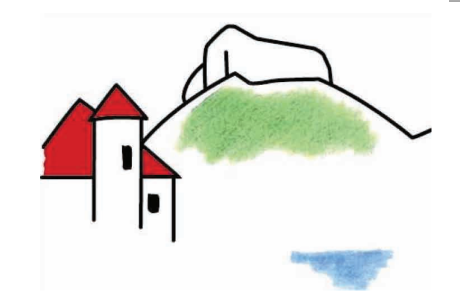


De gauche à droite :

Mireille JOUVET	:	*Secrétaire générale*
Martine MERMAZ-ROLLET	:	*Agent d'entretien, cantine*
Cécile PASQUIER	:	*Adjoint administratif*
Chantal LESPAGNOL	:	*Agent aide maternelle*
Marie-Françoise VINCENT	:	*Livraison des repas à domicile, cantine*
Marie-Claude CAREDDA	:	*Agent d'entretien, cantine*
Nathalie FORCE	:	*ATSEM, agent d'entretien*
Yves RENAUT	:	*Responsable service technique*
François DUSSOLIET-GOND	:	*Adjoint technique*







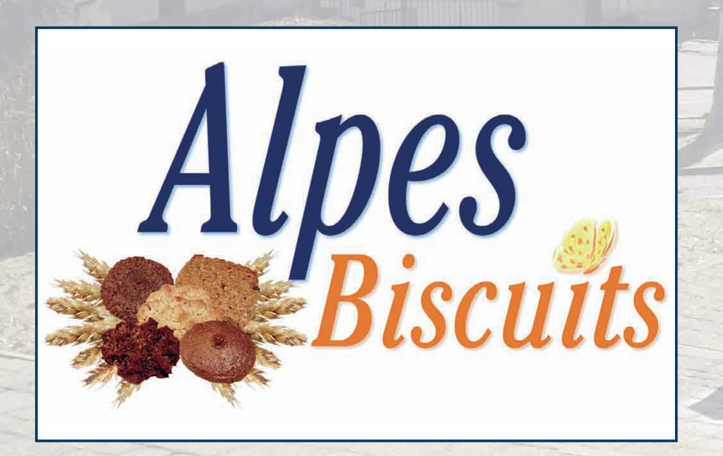
Equipe de conseillers municipaux

Depuis le 15 Mars 2008, une nouvelle équipe de conseillers municipaux a été mise en place à la Mairie de Lathuile, au service de la commune.

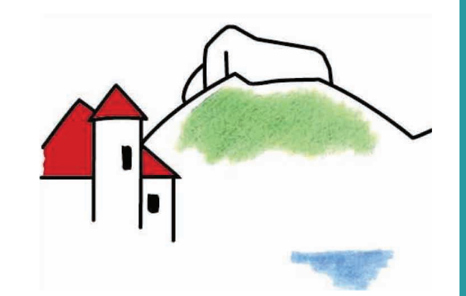


De gauche à droite :

Pierre-Etienne BARBIER, *Inspecteur en assurances*
Roland AUMAÎTRE, *Ingénieur géologue*
Raymonde LARY, *ASH - Aide-soignante*
Cécile LECOANET, *Médecin radiologue*
Sophie SARTORI, *Cuisinière*
Sandrine VERNAY (3e adjointe), *Secrétaire de Mairie*
Hervé BOURNE (Maire), *Ingénieur informaticien*
Claude LARIVIERRE, *Retraité*
Jean BONHEUR (1er adjoint), *Retraité*
Nicolas SAENGER, *Accompagnateur en montagne*
Bertrand DEBOES (4e adjoint),
Professeur de physiques-chimie
Roland MERMAZ-ROLLET, *Chef d'atelier*
Robert ZONI, *Technicien d'atelier*
Robert MARECHAL (2e adjoint),
Directeur d'une société d'événements
Isabelle CARRERA, *Ingénieur informaticien*

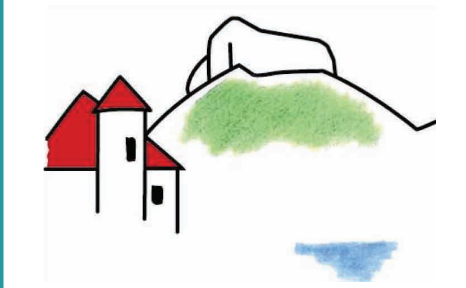






Les commissions

COMMISSION TRAVAUX CONSERVATION DU PATRIMOINE, VOIRIE, EAU, FORÊT	BOURNE Hervé, **Président** BONHEUR Jean, **Vice-Président**	AUMAÎTRE Roland BARBIER Pierre-Etienne LARIVIERRE Claude MARECHAL Robert MERMAZ-ROLLET Roland ZONI Robert
COMMISSION URBANISME	BOURNE Hervé, **Président** BONHEUR Jean, **Vice-Président**	AUMAÎTRE Roland BARBIER Pierre-Etienne LECOANET Cécile MARECHAL Robert MERMAZ-ROLLET Roland ZONI Robert
COMMISSION DES FINANCES	BOURNE Hervé, **Président** MARECHAL Robert, **Vice-Président**	AUMAÎTRE Roland DEBOES Bertrand LARY Raymonde MERMAZ-ROLLET Roland VERNAY Sandrine
COMMISSION SCOLAIRE	BOURNE Hervé, **Président** LECOANET Cécile, **Vice-Présidente**	CARRERA Isabelle LARY Raymonde SARTORI Sophie VERNAY Sandrine
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, AGRICULTURE, ARTISANAT	BOURNE Hervé, **Président** MARECHAL Robert **Vice-Président**	AUMAÎTRE Roland BARBIER Pierre-Etienne DEBOES Bertrand SAENGER Nicolas
SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES – SECURITE ROUTIERE	BOURNE Hervé, **Président** DEBOES Bertrand, **Vice-Président**	BONHEUR Jean CARRERA Isabelle LARIVIERRE Claude LARY Raymonde ZONI Robert
COMMISSION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE	BOURNE Hervé, **Président** AUMAÎTRE Roland ; **Vice-Président**	BARBIER Pierre-Etienne DEBOES Bertrand LARIVIERRE Claude SAENGER Nicolas BONHEUR Jean
COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE RELATION ASSOCIATIONS DIALOGUE MULTI GENERATIONS	BOURNE Hervé, **Président** CARRERA Isabelle, **Vice-Présidente**	DEBOES Bertrand LARIVIERRE Claude MARECHAL Robert SAENGER Nicolas VERNAY Sandrine ZONI Robert
C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)	BOURNE Hervé, **Président** LARY Raymonde CARRERA Isabelle MARECHAL Robert SARTORI Sophie	BRASSOUD Marie-Jacqueline HEMERY Cécile LARIVIERRE Geneviève REGNIER Annette
C.N.A.S. (Centre Nommunal d'Action Sociale)	VERNAY Sandrine	



PRESENTATION D'UNE ASSOCIATION

Le Sou Des Ecoles de Lathuile

Comme de nombreuses communes de la région, Lathuile a son Sou des Ecoles.

Créé en 1978 par André PECCOUD, le Sou des Ecoles de Lathuile est une association de type loi 1901 à but non lucratif composée de parents bénévoles. Son objectif est de promouvoir et financer les activités culturelles et sportives, ou pour l'achat de matériel informatique ou de livres pour les enfants de l'école de Lathuile, en étroite collaboration avec l'équipe enseignante.

Depuis 1978, cette association n'a jamais cessé ses activités. Bien sûr, il y a eu des hauts et des bas, des années plus animées que d'autres mais chaque année, de nouveaux parents viennent renouveler le bureau, apporter de nouvelles idées, tout ceci dans la bonne humeur.

Chaque année, l'association doit trouver les fonds nécessaires au financement des activités. Bien sûr, il y a des subventions (Mairie : 2000 Euros, Conseil Général : 500 Euros, et parfois des dons) mais cela ne suffit pas !!!! Alors, le Sou des Ecoles organise de nombreuses manifestations pour récolter les fonds nécessaires. On peut citer quelques exemples (2007/2008) : Vente de pains au chocolat tous les vendredis soirs, marché de Noël, vente de bulbes de fleurs, tombola de Pâques, stand au vide grenier de Chaparon, vente de Lasagnes à emporter et fête de l'école.

Cette année, le Sou des Ecoles a permis à l'école de Lathuile de financer un intervenant théâtre pour toutes les classes avec au final, un spectacle qui a eu lieu le Jeudi 19 Juin .Il a permis également le financement des sorties de voile (pour la classe des CM1/CM2), d'une sortie de ski de fond pour la classe des maternelles (PS/MS/GS), de plusieurs sorties cinéma (toutes les classes), des cadeaux pour toutes les classes pour Noël, de financer la coopérative du directeur de l'école Mr ROBUSCHI (1000 Euros), une sortie de fin d'année au Parc Tropicaland (classe maternelle, CP, CE1/CE2) et enfin, le voyage à Strasbourg pour la classe du directeur du 21 au 24 juin.

Tant qu'il y aura des personnes volontaires, animées par le souci de donner un peu de leur temps pour le bien des enfants, il n'y a pas de raison que cette association cesse ses activités.

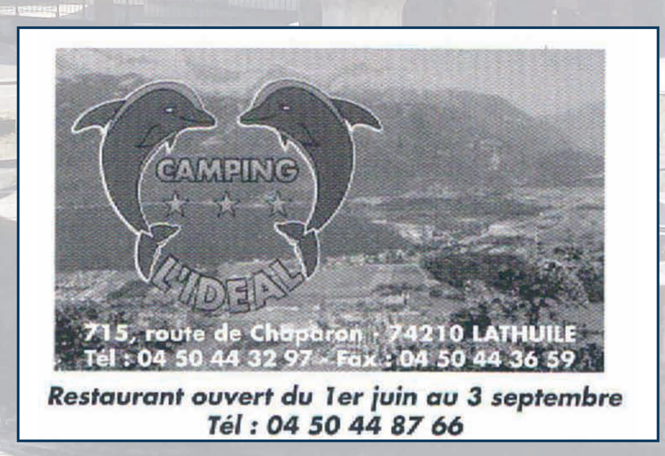
Cette année le bureau a été renouvelé et comprend :

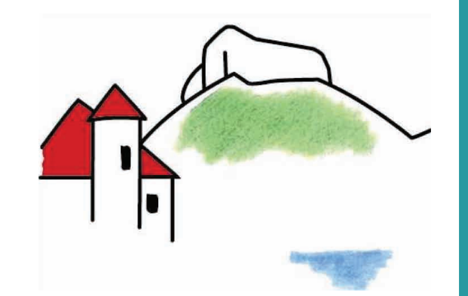
B .DEBOES (président), S.DELSART (vice présidente), N.MONTIBELLER (secrétaire), C.BOURRET (trésorier), O.THOMAS (vice trésorière), et ses membres : S.BOUILLON, M.JEANNEAU, F.BARBIER, P.BONNEAU, F.GOUVERD, Y.DOISNEAU, F.BINETRUY, V.PICCONE, P.LIEVRE, R.LARY, S.VERNAY, F.LARUE .

Le Sou des Ecoles de Lathuile tenait également à remercier toutes les personnes qui soutiennent cette association, alors merci à Mr ROBUSCHI, le directeur de l'école, merci à Lathuile Animations pour votre aide, merci à la Mairie, merci à la Fanfare de Lathuile (plus communément appelée La Clique) de venir animer chaque année notre carnaval et merci aux parents bénévoles. ...

Nathalie MONTIBELLER

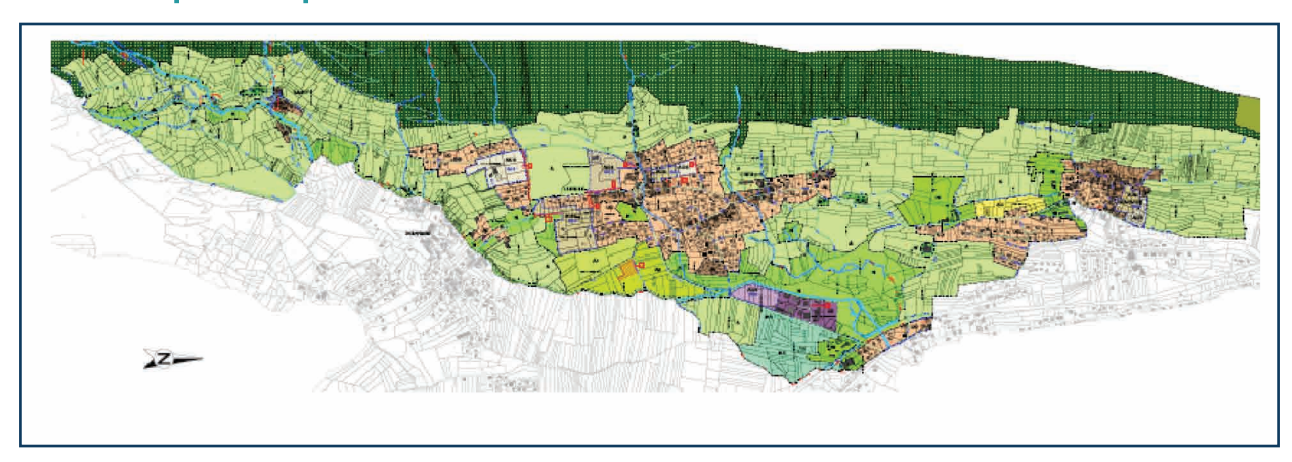






REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Un moment important pour les habitants de la commune



Le Plan Local d'Urbanisme : qu'est ce que c'est ?

Le Plan Local d'Urbanisme, remplace désormais le Plan d'Occupation des Sols (POS). Ce document permet aux conseils municipaux de mieux exprimer leur projet pour la commune, après avoir élaboré **un diagnostic d'ensemble** et une politique globale pour l'aménagement, le renouvellement et le développement durable et maîtrisé de la commune.

Le PLU porte sur la totalité du territoire de la commune. Il définit de façon précise **le droit des sols** applicable à chaque terrain et intègre l'ensemble des projets d'aménagement de la commune et le traitement des espaces publics. Il permet de veiller **à la protection des espaces naturels** et des **paysages**, de **préserver les activités agricoles et forestières et de protéger l'environnement.**

Il doit également préserver la mixité sociale dans l'habitat et veiller **à l'équilibre** entre **emploi, habitat, moyens de transports et gestion des eaux.**

Les services de l'Etat veillent au respect de ces principes tout en assistant et en renseignant les collectivités locales dans l'exercice de leurs compétences.

Le **PLU** est donc un document plus exigeant pour les élus, mais plus lisible pour les citoyens. **Il est l'expression d'un véritable projet global pour la commune.**

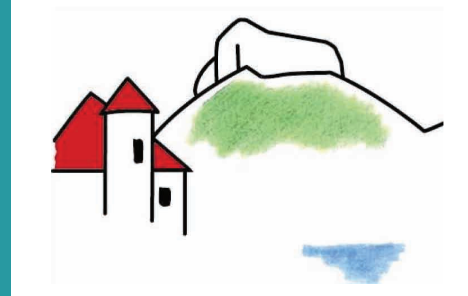
Concrètement à LATHUILE

Du POS au PLU, une histoire tumultueuse :

Le POS a été l'objet de nombreuses incompréhensions entre la commune et les services de l'Etat qui ont compliqué sa mise en œuvre. Nous devrons nous en souvenir pour le PLU.

- 26.10.1989 : Délibération prescrivant le POS
- 03.10.1997 : Arrêté Municipal rendant public le POS
- 05.11.1997 : suspension du caractère exécutoire du POS par le préfet
- 27.03.1999 : prise en compte des observations du préfet et levée de la suspension du caractère exécutoire du POS
- 03.03.2000 : délibération qui approuve le POS
- 10.05.2000 : suspension du caractère exécutoire du POS approuvé

Urbanisme (suite)



- Début du mandat municipal précédent (2001 – 2008)
- 01.02.2002 : approbation du POS en prenant en compte les remarques du préfet, le POS devient PLU. La commune devient alors compétente en matière de gestion de son territoire. Une autre option aurait consisté à ne pas approuver le document d'urbanisme : le POS du 3.10.1997 restait alors en vigueur jusqu'au 21.05.2002, ensuite la commune était soumise au Règlement National d'Urbanisme, sans maitrise de son territoire. .
- 27.09.2002 : prescription de la révision n°1 du PLU
- Juin 2003, mise en route des études de révision

La commune a organisé 3 réunions de concertation auprès de la population :

- 09.12.2003 : présentation du contexte législatif et du diagnostic, ouverture du registre permettant aux habitants de consigner leurs observations.
- 20.04.2004 : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et propositions d'aménagement
- 05.07.2007 : zonage et règlement

Les deux dernières réunions font ressortir l'inquiétude de la majorité des habitants présents sur la trop grande densification des zones à urbaniser et la colère de certains propriétaires, ne voyant pas leur terrain devenir constructibles.
Un pré-arrêt est soumis aux services de l'Etat en décembre 2006 qui émettent alors un avis officieux.

- Le 12.06.07, le Conseil Municipal arrête le projet en tenant compte de cet avis et des remarques formulées par les habitants. Il est alors soumis aux services de l'Etat (Préfecture, DDE, DDA, SCOT,…).
  Les avis du Préfet et du SCOT sont négatifs à bien des égards et principalement :
- Trop faible densité entrainant une trop grande consommation de l'espace, notamment dans les secteurs de la Sourde, Sur les Cotes, Chaparon, etc.…
- D'ouvrir à la construction trop de secteurs dans le même temps, de ne pas prévoir de phasage, ce qui conduirait à consommer trop rapidement les terrains ouverts à l'urbanisme et à mettre les capacités d'infrastructure en sous capacités.
- Ne pas prévoir assez de secteurs de mixité sociale (logements aidés), bien que la commune n'ait aucune obligation légale en la matière.

Au vu de ces remarques, **la commune se trouve dans l'obligation, après enquête publique, d'apporter des modifications au projet pour qu'il soit validé.**

- 19.11.2007, le conseil précédent liste les remarques des services de l'Etat et les modifications qu'il propose. Ces modifications auraient été jointes au dossier d'enquête si elle avait pu avoir lieu avant les élections municipales de Mars 2008.

Et maintenant … :

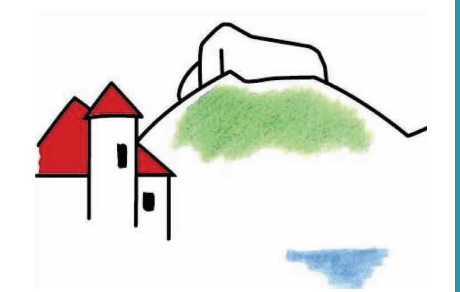
- 15.04.2008 : Installation du nouveau conseil municipal

Décision de continuer la procédure telle qu'elle a été engagée, de préparer de manière aussi transparente que possible l'enquête publique. Si le conseil avait choisi de reprendre toute la procédure complètement, cela aurait eu comme inconvénient majeur de retarder énormément le dossier.

La commission urbanisme, en collaboration avec l'architecte conseil, a préparé des annexes qui permettront aux administrés de prendre connaissance des grandes lignes, des remarques, des services de l'Etat et des réponses que la commune pense pouvoir apporter au moyen de schémas et de textes aussi lisibles et clairs que possible.







Urbanisme (suite)



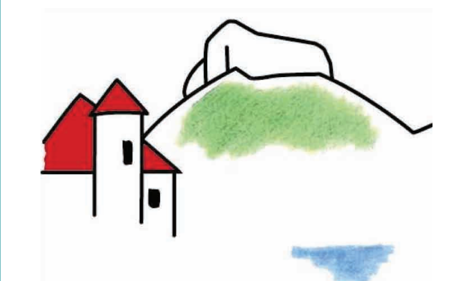




90 Zone Artisanale
74210 LATHUILE
Tel. / Fax : 04 50 19 09 82

Zonage des parcelles OA

Urbanisme (suite)



LE P.L.U : UN GROS DOSSIER

Que comporte-t-il ?

Le dossier P.L.U comporte plusieurs documents réglementés listés ci-dessous :

* Le rapport de présentation comporte un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipement et de services.
* Le projet d'aménagement et de développement durable : PADD

* Les documents graphiques fixent les zonages de toutes les parcelles cadastrales, avec la codification suivante :

> N : naturelles et forestières,
> A : Agricole
> U : Urbaines
>   Ua la plus dense
>   Ud moins dense
>   Ux zones d'activités
> AU : A urbaniser (futur) :
>   AU strictes ne seront constructibles qu'après modification du PLU ;
>   AUa constructibles denses,
>   Aud constructibles moins denses;
>   AuX : constructibles en zones d'activités

* Les Orientations d'Aménagement : OA, elles prennent la forme de schémas d'aménagement et précisent les principales caractéristiques des voies et des espaces publics ; les orientations d'aménagement sont opposables dans un rapport de comptabilité aux travaux et constructions envisagés par les personnes publiques et privées. Pour la commune, ont été identifiées 6 secteurs : OA1 (vers Sauge), OA2 (Pontgibaud), OA3 (Chez Sourde), OA5 (Sur les Cotes), OA5 (Chaparon), OA6 (Zone artisanale) (voir schéma).

* Le Réglement qui fixe par type de zone, les règles générales (vocations interdites, hauteur, densités, aspect architectural, etc …) et les servitudes d'utilisation du sol.

* Les emplacements réservés : liste des emplacements que la commune souhaite acquérir pour des aménagements d'intérêt général.

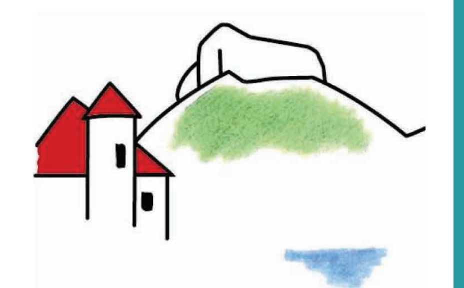
* Les annexes réglementaires (servitudes d'utilité publique, annexes sanitaires, assainissement, eau potable, ordures ménagères, etc.)

Le projet arrêté en Juillet 2007 ne peut être modifié, il doit être présenté en l'état. En plus de tous ses documents réglementaires, l'enquête publique mettra à disposition le dossier du PLU annexé de tous les avis des services de l'Etat (préfet, DDE, DDA, SCOT, …) ainsi qu'un résumé des réponses que le conseil municipal s'engage à apporter à ses remarques illustrées par des schémas. Ces réponses ne présagent pas de la version définitive du PLU qui sera officialisé en fin de procédure suite aux remarques des administrés, du commissaire enquêteur et de l'avis définitif des services de l'Etat.

Tout cela peut paraître compliqué, mais nous ferons tout pour rendre cette enquête aussi compréhensible que possible en respectant la légalité.

Ce dossier sera consultable en Mairie par tous pendant toute la durée de l'enquête publique.

Important : aucune des pièces constituant ce dossier ne doit sortir de la Mairie.



Urbanisme (suite)

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dates et durée de l'enquête

« *L'enquête publique est un moyen d'informer la population sur un projet, de connaître son opinion, de recueillir l'avis d'un commissaire-enquêteur indépendant* ».
La durée réglementaire d'une enquête publique est de 1 mois. Pour LATHUILE, l'enquête se déroulera du 22 AOUT au 27 SEPTEMBRE 2008.
Vous serez informé de cette enquête par la presse et des affichages réglementaires sur la commune au moins 15 jours avant.

Mode d'emploi :

Se rendre à la Mairie aux heures d'ouverture : (voir les horaires en fin d'article) pour consulter sur place le dossier PLU.
Un registre d'enquête est mis à la disposition du public. Sur ce registre, chacun pourra consigner ses observations, remarques, suggestions. Les remarques pourront aussi être transmises par courrier pour les propriétaires non présents sur la commune lors de cette période.

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Qui est-il ? Quel est son rôle ?

Le commissaire-enquêteur est une personne compétente, indépendante et impartiale. Il est nommé par le président du Tribunal Administratif de Grenoble.
Il veille à la bonne information du public, le renseigne et recueille ses observations directement ou par l'intermédiaire du registre d'enquête. A l'issue de l'enquête, il transmet à la Préfecture et au Tribunal Administratif dans un document, un rapport d'enquête où il donne son avis et expose ses conclusions.

Ses permanences :

Quatre permanences jalonneront cette enquête publique :
Vendredi 22 Aout 2008 de 14h à 17h
Jeudi 28 Aout 2008 de 8h30 à 12h
Vendredi 26 Septembre 2008 de 14h à 17h
Samedi 27 Septembre 2008 de 8h30 à 11h30

Une salle lui sera dédiée et vous pourrez lui faire part de vos remarques ou lui demander des explications dans le calme et la sérénité.

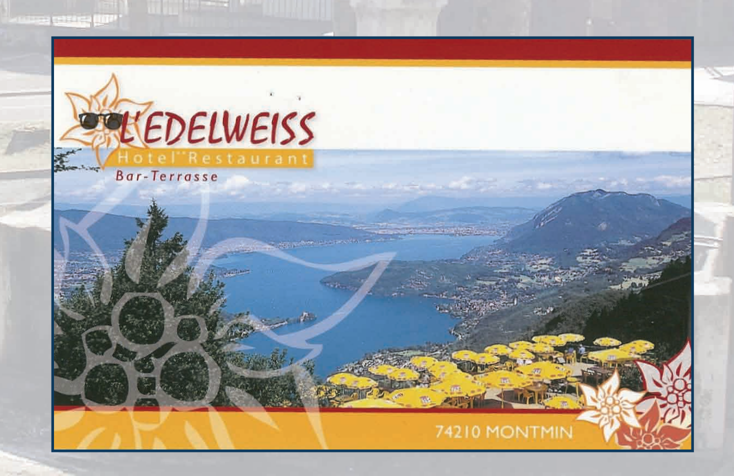
Comment le rencontrer, comment exprimer son point de vue ?

Directement en le rencontrant pendant ses permanences, (sans rendez-vous), ou en lui adressant un courrier à l'adresse de la Mairie, ou en consignant ses observations sur le registre d'enquête.

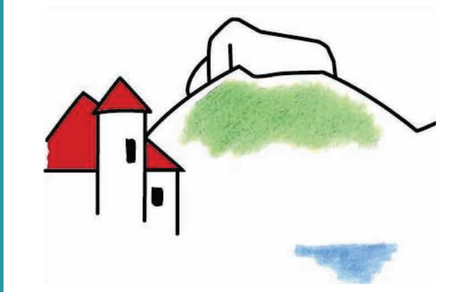
Après l'enquête publique, que se passera-t-il ?

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées aux autorités compétentes et au conseil municipal.
Ensuite, les représentants de la commune se réuniront avec les représentants des services de l'Etat, l'architecte conseil et le commissaire-enquêteur pour faire le bilan des remarques formulées par les habitants.





Urbanisme (suite)



QUAND LE PLU DEVIENT-IL OPPOSABLE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE ?

Au terme de toutes les consultations, un dossier complet et définitif de PLU sera alors soumis aux services de l'Etat qui a un mois pour le dénoncer. Si aucune remarque n'est formulée, le PLU devient alors opposable.
Le PLU devient donc exécutoire un mois après sa transmission au préfet. Dans ce délai, le représentant de l'Etat peut notifier à la commune les modifications qu'il estime nécessaires.

L'approbation du PLU a des incidences directes sur le régime des autorisations de construire.

QUELQUES DEFINITIONS POUR DECODER UN PLU :

- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale (regroupe 64 communes de Cruseilles à Marlens pour celui auquel nous appartenons)
- **DDE** : Direction Départementale de l'Equipement
- **DDA** : Direction départementale de l'Agriculture
- **PADD** : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- **COS** : Coefficient d'Occupation des Sols. Rapport entre la surface du terrain et la Surface Hors Œuvre Nette de plancher constructible. Exemple sur un terrain de 1000 M2, un COS de 0,25 permet de construire 250 M2 de SHON.
- **CES** : Coefficient d'Emprise au sol. Rapport entre surface du terrain et l'emprise du bâtiment au sol.
- **SHON** : la Surface Hors Œuvre constructible Nette, égale à la surface brute après déduction des combles et sous-sols non aménageables, des balcons, surfaces non closes, stationnement, etc..

Dates de l'enquête publique

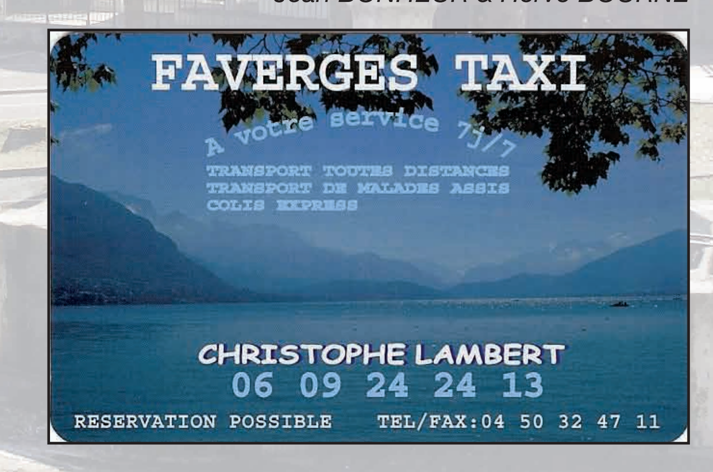
Du Vendredi 22 Aout 2008 à 14h au
Samedi 27 Septembre 2008 à 11h30
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 12h
Vendredi de 14h à 17h
Samedi de 8h30 à 11h30

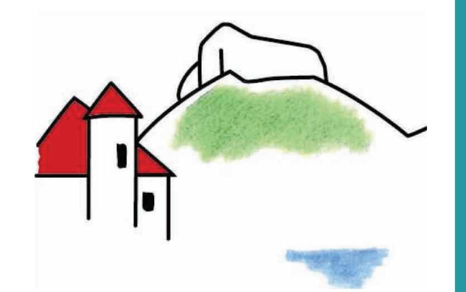
Permanences du commissaire-enquêteur

Vendredi 22 Aout de 14h à 17h
Jeudi 28 Aout de 8h30 à 12h
Vendredi 26 Septembre de 14h à 17h
Samedi 27 Septembre de 8h30 à 11h

Jean BONHEUR & Hervé BOURNE







Activités sportives

LE RALLYE DU PAYS DE FAVERGES

Les 5 et 6 avril dernier a eu lieu la 24ème édition du Rallye régional du Pays de Faverges, un rallye comptant pour la «coupe de France» des rallyes.

Il est organisé par l'Automobile Club du Mont Blanc en collaboration avec l'Ecurie de la Motte de Faverges, celle-ci étant présidée par Mr Claude Notta.

Les communes du Pays de Faverges, élus et habitants contribuent eux aussi, au bon déroulement de l'épreuve.

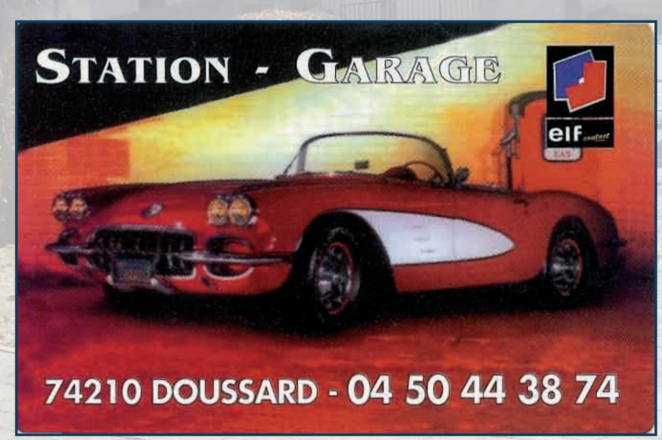
Il est également à noter les efforts de la part de l'organisation pour faire respecter les règles de sécurité strictes en amont de la date, afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve le jour J.

Cette épreuve s'était déroulée sous la pluie pour les 150 équipages engagés, avec entre autres, 2 passages dans notre village de Saury, qui attire toujours autant de spectateurs. Malgré quelques sorties de route (les dégâts occasionnés sont en cours de réparation), tout s'est bien passé.

Nous le retrouverons peut être l'année prochaine pour le plus grand plaisir de tous les amateurs de sports mécaniques. Dans ce cas, la commune saura se rendre encore plus exigeante que cette année sur l'organisation et la sécurité.

Robert ZONI







Rencontres



PREMIERE SORTIE PRINTANIERE DU CLUB RENCONTRE 3E AGE

Par un agréable samedi ensoleillé et dans un cadre magnifique, les aînés du Club Rencontre 3ème Age, se sont rassemblés pour leur première sortie annuelle. Reçus par les nouveaux gérants de l'Auberge des Quatre Saisons et après la traditionnelle photo – souvenir sur laquelle figurent Robert Maréchal et Michèle Lutz, respectivement Adjoints au Maire de Lathuile et de Doussard, c'est autour d'un déjeuner partagé dans la bonne humeur et les nombreux souvenirs évoqués que tous sont unanimes pour dire : « *Quelle belle journée, réussie à tous points de vue que ce soit le délicieux repas, ou l'ambiance musicale ayant permis de tournoyer au son de l'accordéon, sans oublier Paul, le conteur qui a toujours plus d'une histoire drôle à raconter* ».



Après un bon repas, posez pour la photo !!

La deuxième escapade est prévue le 28 juin 2008 au pied du Granier et une troisième sortie sera proposée le 20 septembre 2008 à la Ferme de Monsieur Seguin, à La Roche Beaufort.

Christiane CORBOZ

LA FETE DES VOISINS ROUTE DE CHEVILLY



En fin d'après-midi, Vendredi 30 mai 2008 vers 19h00, la pluie avait enfin cessé.

Les invités arrivaient avec le sourire près du bassin et de l'abri de bus de chez «Dunand », les bras chargés de plats et de boissons. La soirée s'annonçait bien…

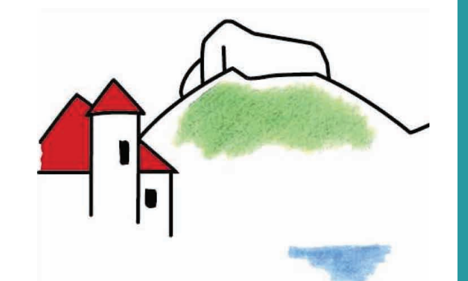
Elle fût excellente. Une cinquantaine d'habitants s'étaient installés autour des grandes tables.
Le buffet, bien garni grâce aux participants, fût la joie des petits et des grands, qui se sont tous promis de recommencer.

Vers 22h00, la pluie, revenue timidement, donnait le signal de départ et clôturait cette belle soirée.

Claude LARIVIERRE







Aménagements

DE NOUVEAUX PANNEAUX SUR LES CHEMINS FORESTIERS ...

Notre commune peut proposer à tous, des départs de sentiers communaux permettant des balades en famille, la découverte de la faune et de la flore, et l'accès à de magnifiques points de vue.

Ces sentiers ont également pour vocation de desservir les chemins forestiers afin d'assurer leur entretien et leur exploitation
Ils sont également utilisés par certains pour la pratique de sports mécaniques

La coexistence est parfois difficile…

Afin de rappeler à tous la réglementation (*loi n° 91-2 du 03/01/1991, Art. L362-1 et suivants, du Code de l'Environnement*), vous verrez apparaître incessamment des panneaux signalant **l'interdiction de circulation des véhicules à moteur,** sauf pour les véhicules des services publics (ONF, pompiers, agents communaux), des propriétaires de terrains et leurs ayants droit, aux endroits suivants :

- Au départ du sentier des bois de Chevilly depuis la route de la carrière
- Au départ du sentier de Chevilly depuis l'impasse chez Charrot
- Au départ du chemin de Nanceau

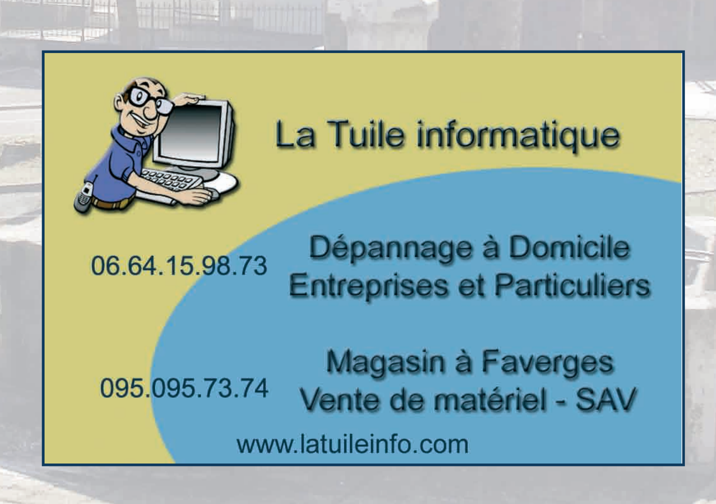


- Au départ du chemin de la Mine
- A Saury, derrière la colonie, le départ du sentier menant au réservoir et à la cascade
- A Mongellaz, au départ de la piste allant vers La Combe.

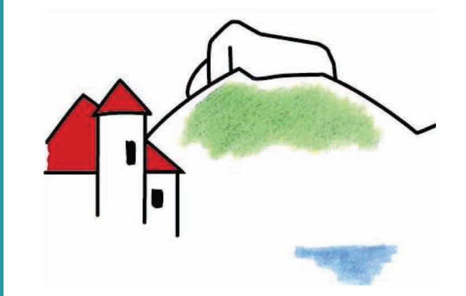
En espérant que cette mesure soit respectée, afin que tout le monde puisse coexister dans le calme le long des sentiers communaux.

Bertrand DEBOES



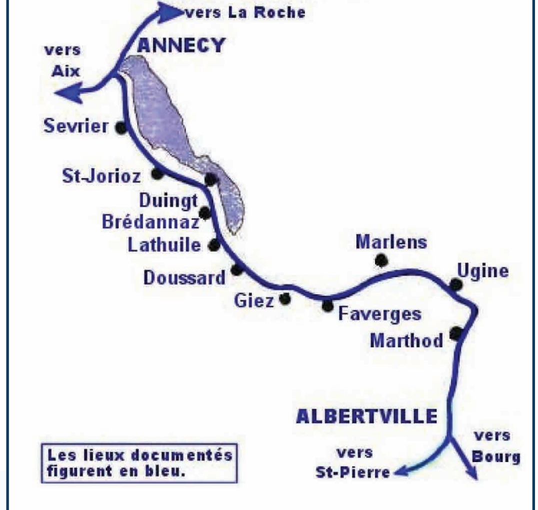


Histoire



UN PEU D'HISTOIRE : LE RAIL DE SAVOIE - LA LIGNE D'ANNECY A ALBERTVILLE.

Si l'on vous disait que sa construction était une lointaine conséquence de Magenta et de Solférino?
Vous seriez surpris.
Ainsi, débute le long commentaire de Mr Philippe-Louis MATYUS a propos du projet de construction de la ligne rail Annecy a Albertville.
Cette ligne a été concédée à la compagnie Victor-Emmanuel au temps où la Savoie était partie intégrante du Royaume de Sardaigne.
En 1857, une loi avait déclaré ce projet d'utilité publique.
Les années passèrent et rien ne fût entrepris. En 1860, la Savoie fût annexée à la France et l'obligation, de par le traité international, de respecter les engagements du gouvernement Sarde. Les années passèrent ...



C'est seulement en 1879 que les conventions confirmèrent le classement et une nouvelle déclaration d'utilité publique intervenait en 1881 pour en définir le but économique pour 46 km de voie. Le coût de la construction était évalué a 11.700.000 F (de l'époque), somme partagée entre la Savoie et la Haute Savoie. Un projet de loi établi le 22 mai 1881 fût présenté par le député Perra, le 24 juin 1881 et combattu par Janvier de La Motte pour une question de financement.

Le projet vint en discussion devant la chambre, les 4 et 18 Juillet 1882 toujours pour la question financière.
En octobre 1893, une enquête était ouverte dans les Mairies de Lathuile (lathuille à l'époque), Doussard, Saint-Jorioz et Sevrier, afin de déterminer les emplacements des stations.



Sevrier les environs du lac

Ugine était impatiente d'être reliée au réseau ferré français.

Mr P.Girod Chef des établissements des usines électrométallurgiques, devint son propre avocat auprès des autorités régionales du P.L.M.

La ligne contourne Annecy à l'ouest, franchit le Thiou, traverse le tunnel (1525 m) pour franchir la Crête-du-Maure, en direction de Sevrier, en longeant le Semnoz, à Saint-Jorioz à travers bois, loin du lac, pour arriver à Duingt puis à la station de Lathuile, en liaison avec le ponton dit «du bout du lac», point terminal des bateaux à vapeur. Depuis Doussard passe l'Ire et à deux reprises, l'Eau-Morte (vers Faverges), redescend jusqu'au vallon de la Chaise à Marlens, pour arriver enfin à la gare des Fontaines d'Ugine. Les lignes continuent sur la rive gauche de l'Arly vers Albertville en passant par Marthod, la vallée du Doron, puis Conflans et le pont de l'Arly.

C'est avant la dernière guerre 1940-1945 que la ligne de passagers a été interrompue, maintenue jusqu'en 1949 pour le transport de marchandises.
La section Saint-Jorioz-Doussard a été neutralisée le 1er avril 1953 et définitivement déclassée le 13 février 1964.
La section Annecy-Saint Jorioz a été neutralisée le 1er août 1966.

Cette ligne a été démontée et remplacée progressivement par la piste cyclable longue de 50km environ.

C'est sous l'impulsion du sénateur Maire d'Annecy, Charles Bosson et de Jean Perdoux (alors président du Vélo Club d'Annecy), actuel président du Club des Cents Cols, qu'elle a été construite en 1976 d'Annecy à Bredannaz, à l'emplacement de la voie ferrée Annecy-Faverges-Albertville, alors désaffectée. Il a fallu attendre 1998 pour qu'elle soit poursuivie jusqu'à Doussard et enfin Giez , puis Faverges en 2005, sous l'impulsion notamment des élus locaux, dont Mr Bernard Bosson, Mr Losserand, motivés par les pétitions des cyclotouristes locaux (notamment Favergiens). Ces travaux ont été effectués grâce au montage financier de l'Europe, de la région, de la Haute-Savoie et du SILA.

Voici les grandes dates menant de la voie ferrée à la piste cyclable :

1857 : Une loi l'avait déclarée d'utilité publique.
1860 : Annexion de la Savoie à la France.
1879 : Nouvelle déclaration d'utilité publique.
1895 : Les travaux commencèrent au printemps.
1901 : La ligne avait été ouverte au trafic le 3 juin.
1938 : Fin du trafic de voyageurs.
1966 : La voie est abandonnée entre Annecy et St Jorioz.
1974 : La piste cyclable est construite d'Annecy à Bredannaz.
1980 : Plus de trains en circulation d'Ugine à Bredannaz.
1999 : La partie de Bredannaz à Ugine est vendue par la SNCF aux collectivités locales.
2002 : La piste cyclable continue jusqu'à Giez.
2006 : La piste cyclable relie Annecy à Ugine sur l'ancienne voie; la voie ferrée subsiste d'Ugine à la gare d'Albertville et est exploitée par les usines.
2007 : A suivre ..... des projets : Ugine Venthon Albertville .... la mer ??

Claude LARIVIERRE à partir de : http://cbandiera.free.fr



La gare de Faverges



GRANDE EXPOSITION DE PEINTURES À LATHUILE



Une exposition de peintures de GAM sera proposée dans la salle communale par la Municipalité de Lathuile

Du 8 AOUT AU 10 AOUT 2008

Cet artiste de renommée internationale a accepté d'exposer quelques unes de ses œuvres aux styles très différents, étonnants et variés.

Un vernissage avec la réalisation d'une peinture en direct par l'artiste aura lieu :

Le SAMEDI 9 AOUT 2008 à 20 heures

Tous les habitants de Lathuile sont cordialement invités à cette réception qui se clôturera par un verre de l'amitié.

La commune envisage de proposer d'autres expositions : Dessins, peintures, photographies, sculptures, etc…et fait donc appel aux Artistes du village intéressés pour exposer leurs œuvres ;

Pour tous renseignements, prendre contact avec la Mairie : **04 50 44 31 43**

Robert MARECHAL

RANDONNEES SUR LATHUILE

CIRCUIT DE L'ANCIENNE MINE

Durée : 3 h 25

Dénivelée : 600 m

Point de départ : 515 m

Altitude maximale : 1050 m

Niveau : assez facile.
Accessible aux enfants à partir de 6 ans

INTERÊT DU CIRCUIT

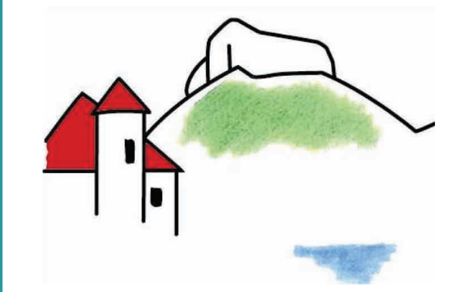
C'est un parcours varié entre forêts, hameaux de montagne et alpages. Le point de vue depuis l'oratoire est particulièrement beau. Une mine de lignite (charbon) était exploitée dans les années 1800 et jusqu'au début du vingtième siècle.

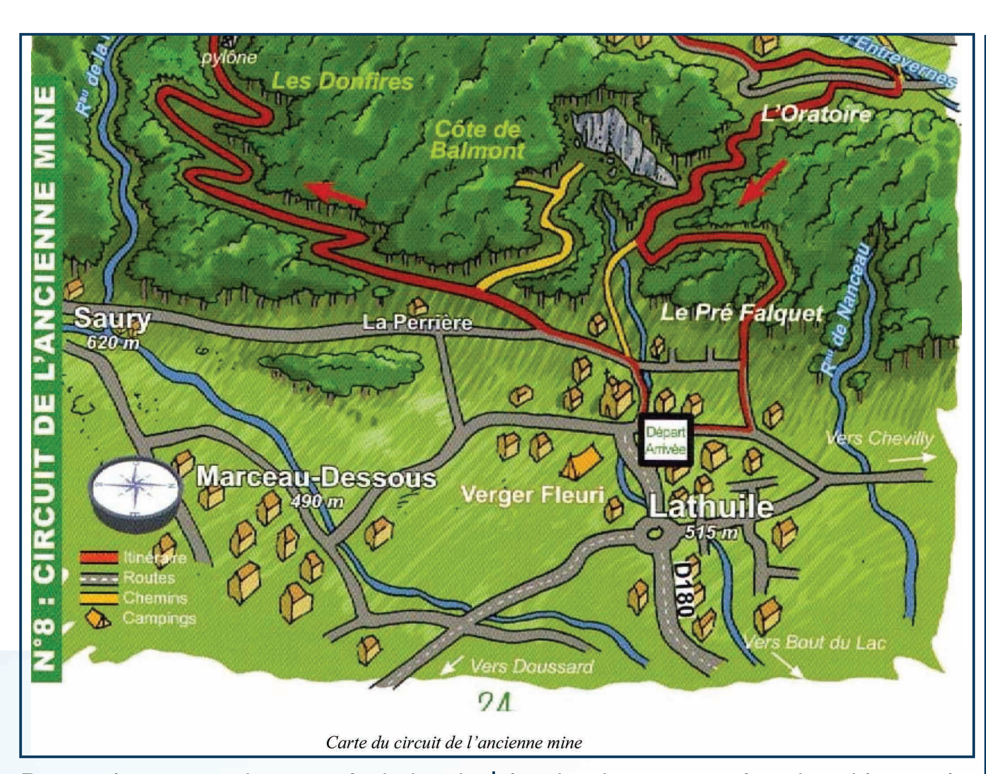
Le charbon, de qualité, était exporté via Annecy par bateau ; on en a extrait jusqu'à 5500 tonnes par an. La mine s'est définitivement arrêtée en 1945, après un regain d'activité durant la Seconde Guerre mondiale.

ITINERAIRE

A Lathuile, garez-vous sur la place, en face de l'église.

Sentiers pédestres





Carte du circuit de l'ancienne mine

Prenez la route qui monte à droite de l'église, en direction de Saury, puis tournez tout de suite à gauche. Dans la ligne droite, empruntez la piste qui part à droite dans le champ (direction « *Ancienne Mine* »). A la première épingle à cheveux, quittez la piste pour aller tout droit et montez tranquillement par un chemin en lacets qui s'élève dans la forêt. Ce chemin était autrefois utilisé pour descendre le minerai et vous discernerez, sur de nombreuses pierres, les traces que les roues ferrées des chariots ont laissées.

Après environ 1h20 de marche, après avoir passé le pylône électrique, vous remarquerez que le sentier est étayé et qu'il longe des vestiges de murets. Vous êtes au-dessus de l'entrée de *l'Ancienne Mine* de lignite. Attention, soyez prudents : les bords peuvent être instables et la pente est raide en dessous.
Continuez le chemin qui longe le torrent. Vous rejoindrez alors une clairière : *le Puits de la Mine*. Une galerie d'extraction, maintenant bouchée pour des raisons de sécurité, existait ici. **1h40**

Suivez la direction « *l'Oratoire* » ; après un début raide, le chemin continue plus à plat. Au niveau du pylône électrique, vous jouirez d'un beau panorama : au fond l'Aiguille des Glaciers (3 592 m), sommet qui constitue la frontière entre le Massif du Mont-Blanc et le Beaufortin, et complètement à droite l'étrave rocheuse de la Montagne du Charbon.
Au croisement suivant, poursuivez tout droit et passez aux granges des Bochettes. A l'intersection suivante, empruntez le chemin qui descend tout droit en direction d'Entrevernes et Membert. Restez sur le chemin principal, sans tenir compte des sentiers secondaires qui s'en éloignent, jusqu'à atteindre le parking de Membert. **2h15**

De là, soyez attentifs à ne pas manquer, après avoir suivi la route pendant environ 5 minutes, le chemin qui part à gauche au niveau de deux belles granges. Suivez-le en descente pour rejoindre l'entrée du village d'Entrevernes, au niveau d'un ancien moulin bien conservé. Parvenus à la route, prenez à droite (direction « *Membert* ») et, au niveau de la première maison, empruntez le chemin qui s'écarte à gauche (direction « *l'Oratoire* »). Après 50 m, prenez à droite le chemin bordé de pierres levées pour rejoindre l'Oratoire et le point de vue sur le petit Lac Doussard et la Réserve Naturelle. De gauche à droite, vous admirerez le Parmelan, les Dents de Lanfon et la Tournette (2 353 m), le plus haut sommet autour du lac. **2h35**

Revenez sur vos pas, et depuis *l'Oratoire*, partez à droite (le lac sera alors sur votre gauche) : le sentier descend en lacets sur Lathuile. Au premier croisement, vous prendrez le sentier qui part à gauche (le moins raide), puis à l'embranchement suivant, de nouveau à gauche (balisage). Vous allez rencontrer un chemin plus large : prenez à gauche et suivez ce chemin sans tenir compte des sentiers secondaires.
A la route, continuez d'abord tout droit au milieu des maisons, puis à droite sur la route principale qui vous ramènera au parking.

SOURCE : Livre « Spécial Balades et Randonnées du Lac d'Annecy » (en vente à l'Office du Tourisme de Faverges)







Sentiers pédestres

Le REFUGE DE LA COMBE

Le refuge de La Combe est un refuge d'alpage situé au cœur du massif des Bauges, à 1572 m d'altitude, sur la commune de Lathuile. Il est ouvert de mi-juin à mi-septembre.

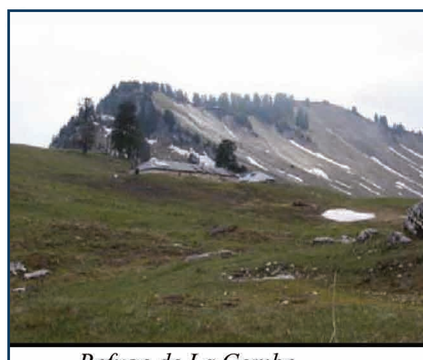
Vous y accéderez au départ de Lathuile, au bout de 3 petites heures de marche environ (900m de dénivelé) ou depuis Bellecombe en Bauges en seulement 1H30 par un itinéraire moins exigeant (450 m de dénivelé).

Vous y découvrirez la quiétude des alpages, partagerez la vie des alpagistes et pourrez déguster lors d'une halte, le midi, des spécialités culinaires à base de fromages de chèvre et de produits locaux. Vous pourrez même y passer une ou plusieurs nuits ! (possibilité de couchage dans un dortoir de 16 places)

Les séjours

Des séjours à thème de 2 ou 3 jours vous sont proposés entre le 1er Juillet et le 31 Août, durant lesquels une multitude d'activités sont à découvrir dans une ambiance chaleureuse, en compagnie de Céline et Nicolas.

Vous apprendrez ainsi à traire une chèvre, à fabriquer vos fromages, vous partirez en balade avec une mule, mangerez des repas fermiers et ferez l'ascension avec un accompagnateur en montagne au sommet de la montagne de « Banc Plat ».


Refuge de La Combe



Pointe de Banc-Plat


Quelques spécialités fromagères

Programme du séjour de 2 jours : du Jeudi au Vendredi

Jeudi :
- matin : visite de la chèvrerie, repas fermier
- après-midi : randonnée découverte du site avec mule + goûter fermier
- soir : raclette de chèvre, polenta

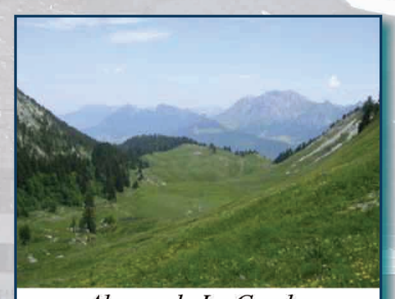
Vendredi :
- matin : Petit déjeuner, fabrication de fromage frais, repas
- après-midi : ascension du sommet de «Banc Plat» avec un accompagnateur en montagne.

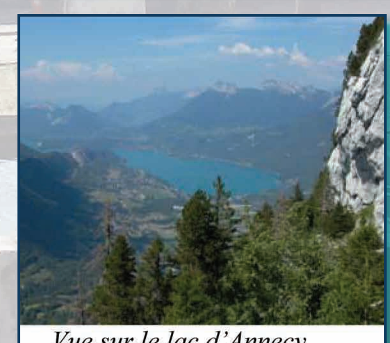
Programme du séjour de 3 jours : du Mardi au Jeudi

Mardi :
- matin : visite de la chèvrerie, repas
- après-midi : randonnée découverte du site avec mule
- soir : raclette de chèvre, polenta

Mercredi :
- matin : traite des chèvres, petit déjeuner, fabrication de fromage frais, repas
- après-midi : ascension du sommet de «Blanc Plat» avec un accompagnateur en montagne suivi d'un goûter
- soir : Matouille (tomme entière passée au four avec du vin blanc et servie fondue sur des pommes de terre).

Jeudi :
- matin : traite et fabrication de fromage, repas, dégustation des fromages
- après-midi : rallye nature installé sur site à déguster en famille


Alpage de La Combe


Vue sur le lac d'Annecy en montant à La Combe

Sentiers pédestres



Les Tarifs et Prestations :

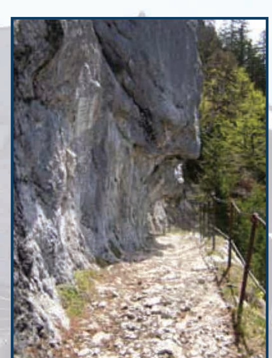
En ½ pension : **(le repas du soir*, la nuitée et le petit déjeuner)** Adultes .... 34,20€/pers Enfants de moins de 13 ans .... 26,00 €/pers	**Le repas du soir est une Montforclette de chèvre, fabrication maison à la bougie sur lit de polente, accompagnée de charcuterie et de salade verte de la combe + dessert + café ou tisane des bauges (boissons non comprises)*
Pension complète : **(1/2 pension+repas du midi*) :** Adultes ....48,20€/pers Enfants de moins de 13 ans ....40,00 €/pers	** Le repas du midi est un plat du jour à base de produits fermiers, un dessert maison suivi d'un café ou d'une tisane des bauges*
Autres formules pour passer la nuit en montagne : Nuitée seule .... 11,00 € Redevance salle hors-sac .... 1,50 € Nuitée + petit déjeuner .... 18,00 € Repas du soir seul .... 18,00 €	
Pour votre restauration de midi : Plat du jour à midi .... 13,00 € Pique-nique à emporter .... 8,00 €	*A la carte et à choisir sur place (salade de chèvre chaud, plateau de charcuterie et de fromage, omelette)*
SEJOUR DE 2 JOURS Un adulte : 101,20 € - Un enfant : 93,00 €	
SEJOUR DE 3 JOURS Un adulte : 145,40 € - Un enfant : 129, 00€	

Comment y accéder ?

• Au départ de LATHUILE, traverser le village de LATHUILE, contourner l'église par la gauche et continuer sur la route de SAURY.
Traverser le hameau de SAURY puis, à la sortie, continuer pendant quelques centaines de mètres sur la route qui monte.
Se garer au bout de cette route goudronnée au parking de MONTGELLAZ.

Depuis le parking, suivre les panneaux LA COMBE.
Le sentier monte régulièrement dans la forêt jusqu'au passage non dangereux taillé dans la roche. A la sortie des rochers, vous débouchez dans l'alpage. Le refuge n'est plus qu'à 20 minutes.

• Au départ de BELLECOMBE en Bauges, au niveau de l'église, continuer en voiture en direction du MONT. Dans le hameau du MONT DEVANT, bifurquer à gauche. Stationner en bout de piste au parking du REPOSOIR. Partir à pied en direction du COL DE BORNETTE puis prendre le sentier à flan de montagne qui passe au-dessus de CHEZ FABIEN en direction de LA COMBE. Le sentier traverse une forêt, puis rejoint celui en provenance de Lathuile et, sans danger, vous empruntez un chemin taillé dans la roche ouvrant une vue magnifique sur le lac d'Annecy.



Passage accédant à La Combe

Les randonnées

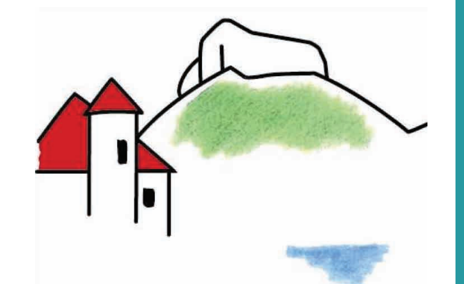
N'hésitez pas à découvrir les sentiers de randonnées au départ de La Combe :

- La Croix du Roy et la Pointe de Banc-Plat (1h30 de marche aller-retour depuis La Combe)
- La traversée de la montagne du Charbon
- Le tour de la Dent des Portes
- L'ascension du Mont Trélod
- La Combe

N'hésitez pas à contacter le refuge de la Combe au :

06.22.06.07.73 - 04.79.01.49.98
Email : contact@la-combe.net
Site internet : http://www.la-combe.net

Isabelle CARRERA



Civisme et citoyenneté

DE CIVISME À CITOYENNETE



Avec les beaux jours, bricolage et jardinage vont bon train dans notre charmant village, petits et grands travaux agréables, devenant parfois agaçants voire insupportables si quelques règles ne sont pas respectées !!!



La Préfecture par son arrêté en date du 26/07/2007 relatifs aux bruits de voisinage rappelle :

Article 4 : « Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures.
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures »

Sans oublier les chantiers de travaux publics ou privés qui sont, eux-aussi susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage. Ils sont autorisés tous les jours de la semaine, de 7 heures du matin à 20 heures et **totalement interdits les dimanches et jours fériés** ; excepté les interventions en urgence pour nécessité publique.

Mesdames, Messieurs, les bricoleurs, jardiniers amateurs ou professionnels, à vos outils, mais dans votre dynamisme, n'oubliez pas que vous n'êtes pas seuls….

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, **sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage**, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (dressage, collier anti-aboiement).

Les déjections canines doivent être ramassées par le propriétaire de l'animal. **Les animaux ne doivent pas vagabonder sur la voie publique ni sur les propriétés privées.**
Les chiens de catégorie II doivent être déclarés en mairie, le port de la laisse et de la muselière est obligatoire pour ces chiens sur la voie et les lieux publics.

Faut-il rappeler que les containers pour les ordures ménagères ne doivent contenir, exclusivement, que des ordures ménagères. Le dépôt « sauvage » à côté des points de tri sélectif est interdit.

Il est interdit de déposer des déchets et de brûler des déchets ménagers (déchets verts, déchets de ménages, des matériaux ou des objets encombrants) en dehors d'installations de stockage (déchetteries) ou d'élimination autorisées spécialement à cet effet, afin de participer à la réduction des émissions polluantes et à l'amélioration de la qualité de l'air :

- articles L 541-1 à L542-3 du code de l'environnement,

- article 84 du règlement sanitaire départemental.

Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de leur élimination.

La déchetterie de Faverges est ouverte du Lundi au Samedi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

A ce sujet, une réflexion globale est engagée par la Communauté de Communes pour améliorer les services de ramassage et de tri des ordures ménagères.

Vous pouvez également amener vos déchets verts à la déchetterie de Doussard aux horaires d'ouverture, à savoir :

Du 1er octobre au 31 mars :

Mercredi : 14 h 00 à 17 h 00
Samedi : 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00

Du 1er avril au 30 septembre :

Mercredi : 14 h 00 à 19 h 00
Samedi : 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 19 h 00

La déchetterie est en cours de réhabilitation et peut encore accueillir les déchets verts de Lathuile, Doussard et Chevaline.

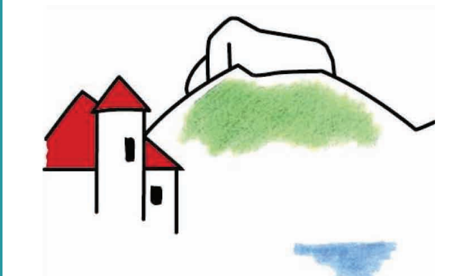
Tout propriétaire est tenu d'entretenir les rives des cours d'eau passant sur ses terrains ou en bordure, par un élagage, débroussaillage approprié pour réduire les risques d'inondations en aval ou en amont de ses terrains. Cet **entretien est également obligatoire pour les arbres situés en bord de route ou en limite de propriété**. Sa responsabilité serait engagée en cas d'accident.

Le maire, ses adjoints, l'ensemble des conseillers et le personnel communal sauront être vigilants sur le respect de ces règles du bien vivre ensemble et informeront les contrevenants avant d'aller plus loin si nécessaire.

Voilà quelques rappels pour qu'il fasse toujours bon vivre à Lathuile

Sandrine VERNAY

Pièces administratives



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE :

Le dossier est à retirer en Mairie ou à remplir sur place. La demande est gratuite.
La présence du demandeur de plus de 12 ans est obligatoire pour la prise des empreintes.

En cas de première demande :

La copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois pour les français nés en France et moins de 6 mois pour les français inscrits au SERVICE CENTRAL DE L'ETAT CIVIL à NANTES

- 2 photos d'identité en couleur, identiques, récentes, norme ISO/IEC 19794-5 :2005 / format 35mm x 45mm
- 1 justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur (EDF, Téléphone fixe ou portable, Avis d'imposition ou de non-imposition, assurance logement). Si vous habitez chez quelqu'un, la personne chez qui vous habitez doit fournir : une lettre certifiant sur l'honneur que vous habitez chez elle, un justificatif de domicile à son nom, un justificatif de son identité.

Pour les enfants naturels ou de parents divorcés :

Fournir le jugement déterminant qui a l'autorité parentale.
En cas de résidence alternée, fournir un justificatif de domicile de chacun des parents.
Les deux parents doivent signer l'autorisation d'obtention de la carte d'identité du mineur.
En cas de vie maritale, fournir un justificatif de domicile aux 2 noms (taxe d'habitation ou foncière)

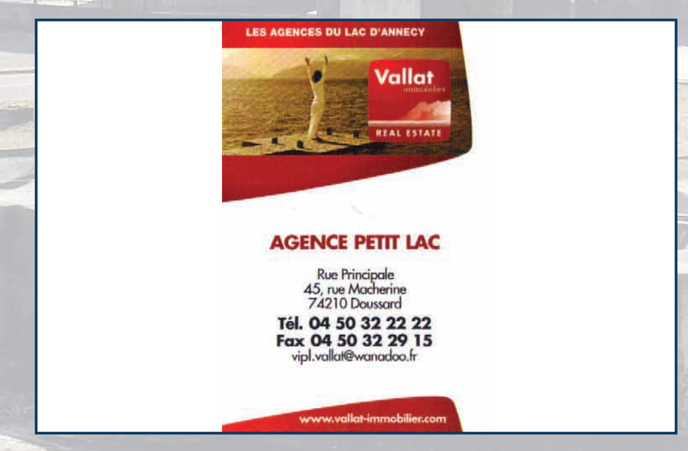
En cas de renouvellement :

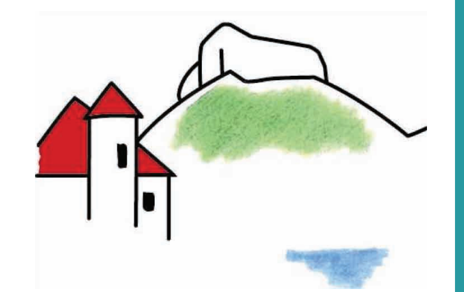
Fournir, soit l'acte de naissance de moins de trois mois, soit la copie du livret de famille des parents.
- présenter l'ancienne carte d'identité qui sera à restituer lors de la remise de la nouvelle carte
- 2 photos d'identité en couleur, identiques, récentes, norme ISO/IEC 19794-5 :2005 / format 35mm x 45mm
- 1 justificatif de domicile de moins de trois mois (EDF, Téléphone fixe ou portable, Avis d'imposition ou de non- imposition, assurance logement). Si vous habitez chez quelqu'un, la personne chez qui vous habitez doit fournir : une lettre certifiant sur l'honneur que vous habitez chez elle, un justificatif de domicile à son nom, un justificatif de son identité.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE :

Un mineur ne peut circuler librement dans l'union européenne sans une carte nationale d'identité en cours de validité et une autorisation de sortie du territoire signée par ses parents.
Pour établir une autorisation de sortie du territoire, au moins un des parents doit se présenter en Mairie muni de sa propre pièce d'identité, de la carte d'identité du mineur et du livret de famille.
Le document est délivré gratuitement sur place.







Calendrier

Voici les événements organisés par les associations de Lathuile pour cette fin d'année.

Juillet

	Date	Evénement	Lieu	Association
	Tous les vendredis matins	Marché d'été	Route de Marceau	**Lathuile Animations**
	Tous les vendredis soirs	Concours nocturne de pétanque	Complexe de Loisirs du Bout du Lac	**Club de pétanque du Bout du Lac**
	5 & 6 juillet	Festival des Batteries-Fanfares	Saint-Jorioz	**Organisé par la batterie-fanfare « La St Jorienne » Participation de l'Association Musicale de la Combe d'Ire (clique).**
	Samedi 19 juillet	Concours de pétanque	Stade de Doussard à partir de 14h00	**Association Musicale de la Combe d'Ire (clique)**
	Samedi 26 juillet	« LATHUILE en Fête » Repas – Concert – Feu d'artifice	Chef-Lieu	**Lathuile Animations**



Août

	Date	Evénement	Lieu	Association
	Tous les vendredis matins	Marché d'été	Route de Marceau	**Lathuile Animations**
	Tous les vendredis soirs	Concours nocturne de pétanque	Complexe de Loisirs du Bout du Lac	**Club de pétanque du Bout du Lac**
	Du 8 au 10 août	Exposition de peintures de GAM (Vernissage le 8 Août à 20h00)	Salle Communale de Lathuile	
	Dimanche 17 Août	Vide grenier	Complexe de Loisirs du Bout du Lac	**Club de pétanque du Bout du Lac**

DEFILE FANFARE AU CREPUSCULE

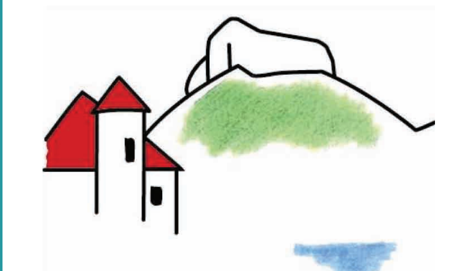


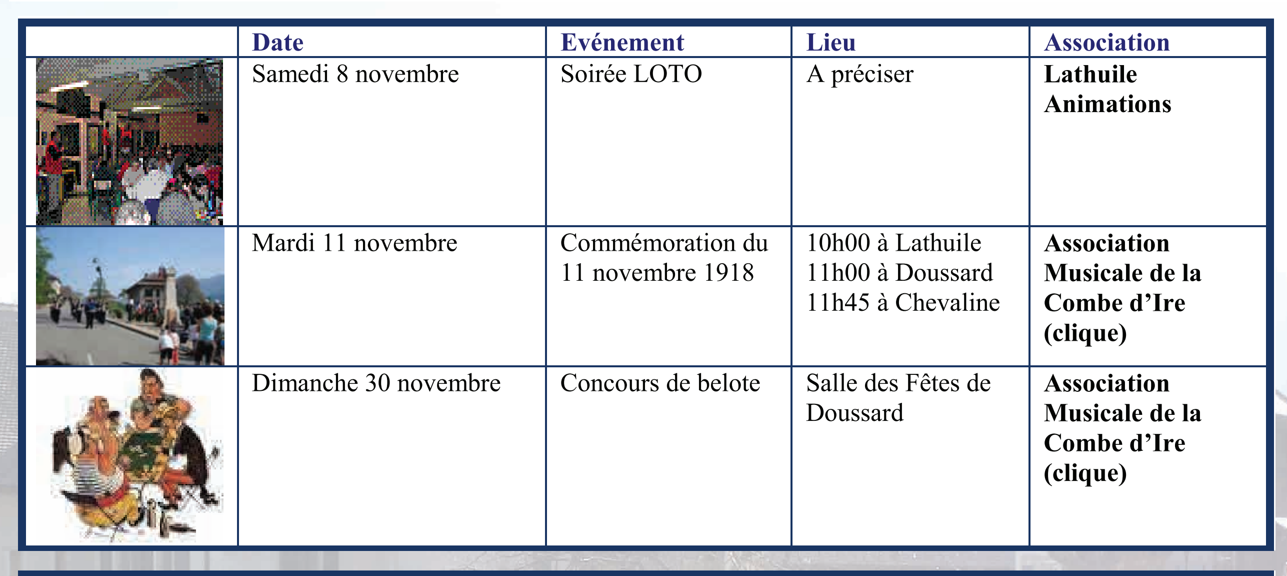
Vos oreilles ont sûrement déjà dû être témoins de quelques airs de fanfare entamés par l'**Association musicale de la Combe d'Ire** (clique) durant ses répétitions hebdomadaires, **le jeudi à partir de 20 h 30.**

Depuis le mois de Juin, ces airs sont de plus en plus perceptibles, puisque les répétitions ont lieu à l'extérieur, près de l'école.
Durant la période estivale, clairons, trompettes, cors et tambours défileront dans les rues de la commune, tous les jeudis soirs, sous le regard attentif d'un public de plus en plus nombreux.

Isabelle CARRERA

Calendrier





Septembre

	Date	Evénement	Lieu	Association
	Dimanche 14 septembre	Challenge Gasparini	Complexe de Loisirs du Bout du Lac	**Club de pétanque du Bout du Lac**
	Samedi 20 septembre	Sortie à la Ferme de Monsieur SEGUIN	La Roche Beaufort	**Club de Rencontre du 3e Age**
	Dimanche 28 septembre	Fête du Bidoyon – Fabrication de cidre et de pain – Repas et animations	Chef-Lieu	**Lathuile Animations**
	Dimanche 28 septembre	Concours de clôture et Assemblée Générale avec repas		**Club de pétanque du Bout du Lac**

Novembre

	Date	Evénement	Lieu	Association
	Samedi 8 novembre	Soirée LOTO	A préciser	**Lathuile Animations**
	Mardi 11 novembre	Commémoration du 11 novembre 1918	10h00 à Lathuile 11h00 à Doussard 11h45 à Chevaline	**Association Musicale de la Combe d'Ire (clique)**
	Dimanche 30 novembre	Concours de belote	Salle des Fêtes de Doussard	**Association Musicale de la Combe d'Ire (clique)**



Janvier 2009

	Date	Evénement	Lieu	Association
	?? Janvier	Assemblée Générale du Club de Rencontre du 3e Age		**Club de Rencontre du 3e Age**



Paroisse

L'église de Lathuile est ouverte au public tous les jours de 8h30 à 18h30, de Pâques à la Toussaint.
Une messe y est célébrée toutes les 8 semaines, le **samedi à 19 heures**. La prochaine messe est prévue le 2 Août 2008.
Le calendrier des célébrations sur Lathuile est consultable sur le panneau d'affichage situé en bas à gauche de l'église.

« Un Dimanche Autrement »

Un événement « *Un Dimanche Autrement* » est organisé par la paroisse le **Dimanche 7 Septembre 2008**, dans le but de mieux se connaître.

- Une messe sera célébrée à l'église à 10h00,
- suivie du verre de l'amitié,
- puis d'un repas partagé à la Cure (chaque participant apporte un plat qui sera partagé entre tous).

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues, en espérant qu'elles seront nombreuses.



Services

Livraison de repas a domicile

Un service de plateaux-repas pour déjeuner à domicile est proposé par les communes de Doussard et de Lathuile.

Le menu est composé d'une entrée, d'un plat principal, pain, fromage et dessert (toutefois, il n'est pas possible de tenir compte des régimes spéciaux).
Le prix du repas est de **7,77 €**. Le service fonctionne tous les jours sauf les dimanches et jours fériés.

Les inscriptions sont enregistrées à la Mairie. Les factures sont adressées chaque mois et payables à la Trésorerie de Faverges.

Enfin, le bénéficiaire peut interrompre le service quand il le souhaite en prévenant la Mairie.



Marie-Françoise VINCENT entre deux livraisons

Ass'tuces et Effik'Ass

Ce sont deux associations de services aux personnes, aux collectivités et aux entreprises.
Plusieurs services sont proposés dans les domaines suivants :

- Travaux domestiques (ménage, couture, repassage, préparation des repas)
- Gardes à domicile (enfants, personnes âgées, handicapés, malades)
- Petits travaux d'intérieur (bricolage, montage de meubles en kit, petits dépannages)
- Petits travaux d'extérieur (jardinage, tonte de pelouse, ramassage de feuilles, arrosage, coupe de bois de chauffage, déneigement)
- Aide à la personne (accompagnement, autres prestations)
- Petite manutention (aide au déménagement, débarras de cave)
- Divers (surveillance, soins des animaux domestiques, entretien résidences secondaires et meublés, soins des plantes vertes, levée des boîtes aux lettres, aide aux démarches administratives)
- Assistance aux collectivités et aux professionnels (aide à la clientèle et portage, aide aux inventaires, archivage et classement, distribution de tracts et prospectus, mise sous pli en nombre, évacuation des déchets, petits travaux d'entretien et de déblaiement, remplacement des absences de courte durée sur des postes non qualifiés)

Les prestations d'**ASS'tuces** et **Effik'ASS** sont proposées à des tarifs peu élevés.
Particuliers, déduisez de votre impôt sur le revenu, 50 % des sommes versées au titre des prestations suivantes : travaux ménagers, jardinage, garde d'enfants et de personnes âgées.

Prestations assurées 7 jours sur 7.

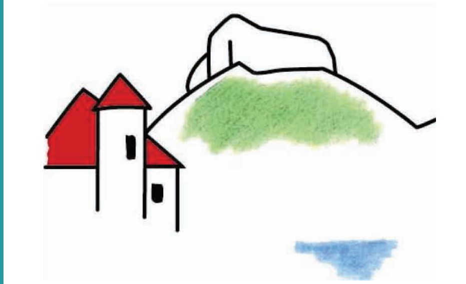
Pour de plus amples renseignements,
contacter : ASS'tuces et Effik'ASS
46, rue Asghil Favre – BP 11 (*siège social*)
74210 Faverges - Tél : 04.50.44.40.43
Accueil du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures.





6 et 8 avenue de Brogny
74054 Annecy Cedex - BP 569
Tél. 04 50 45 14 88 - Fax. 04 50 45 08 94
mail. : alac.imp@wanadoo.fr

Services





ADMR

L'ADMR, est l'Association du service à domicile, un réseau national proche de chez vous qui propose une large gamme de services : ménage, repassage, garde d'enfants, petit bricolage, petit jardinage, repas à domicile, accompagnement transport, téléassistance, accueil de jour. Chaque association locale est animée et gérée par une équipe de bénévoles bien implantés dans leur localité.

C'est aux bénévoles de cerner les attentes des personnes, de trouver la réponse adaptée à la demande, d'obtenir les meilleurs financements, de recruter les salariés et d'organiser leur travail, d'accompagner et de veiller au bien-être des personnes aidées, en lien étroit avec l'entourage.

Contacter : ADMR L'ARCLOSAN
ADMR Bâtiment Administratif Rue Asghil Favre
74210 FAVERGES - Tél : 04 50 44 45 47
Pour plus de renseignements : http://www.admr.org



MAIRIE

Heures d'ouverture :

Lundi	:	8 h 30 – 12 h 00
Mardi	:	8 h 30 – 12 h 00
Mercredi	:	8 h 30 – 12 h 00
Jeudi	:	8 h 30 – 12 h 00
Vendredi	:	8 h 30 – 12 h 00 et 14 h 00 – 17 h 00
Samedi	:	8 h 30 – 11 h 30

Permanences Maire et Adjoints :

Lundi	:	8 h 30 – 12 h 00 (sans rendez-vous)
Mercredi	:	8 h 30 – 12 h 00 (sans rendez-vous)
Vendredi	:	8 h 30 – 12 h 00 (sans rendez-vous)
Vendredi	:	18 h 00 – 20 h 00 (sur rendez-vous)
Samedi	:	8 h 30 – 12 h 00 (sur rendez-vous)

Sécurité pendant la période estivale

Afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des habitants de Lathuile, un vigile assermenté de la société ACT SECURITE (de Menthon St Bernard) circulera dans la commune entre 22 h 30 et 3 h du matin chaque jour.

Cet agent de sécurité n'est pas armé ni habilité à interpeller directement les contrevenants (il a seulement le droit de les menotter en cas de fortes perturbations) mais peut surtout alerter rapidement les services de gendarmerie, le maire ou les adjoints de la commune pour tous comportements délictueux.

La commune de Doussard utilise aussi les services de cette société pour l'été, ce qui permet une collaboration plus efficace entre les agents intervenant sur notre territoire.



RESTAURANT • GÎTE

255, route de Saury • 74210 LATHUILE

Tél. 04 50 32 96 76 • Fax 04 50 32 95 41

www.gitedepontgibaud.com

contact@gitedepontgibaud.com